



Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 04 mai 2017

Présents : Georges PIERRUGUES, Anne ROUQUETTE, Yvan CABASSUT, Serge MASSOL, Alain CHARPENTIER, Bernard DRON, Jérôme FAUCHARD, Pierre MAS, Simon JANSANA (arrivé à 19h35).

Absents : Didier CHABIN, Chantal MIRANDE

Absents excusés : Thierry TORRES, Aurore ANDUGAR

Pouvoir : Aurore ANDUGAR à Serge MASSOL

Secrétaire de séance : Pierre MAS

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2017
- Subventions aux associations
- RODP 2017
- Décision Modificative n°1 budget principal
- Budget assainissement : vote à nouveau (erreur matérielle)
- Admissions en non-valeurs
- Coupe de bois
- Indemnités des élus locaux (revalorisation de l'indice brut)
- Modification du tableau des effectifs
- Contrat Media fiche

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 mars 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion publique du 22 mars 2017.

Subventions aux associations

Rapporteur : Serge Massol

M. Serge Massol expose au conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2017.

Ces demandes sont pour la plupart accompagnées de projets spécifiques. Serge Massol explique qu'une demande correspond à un projet particulier, il expose donc les projets présentés par les différentes associations.

Un membre de l'équipe municipale étant directement lié à une association, afin d'éviter tout excès de pouvoir et prise d'intérêt, M. le Maire lui demande de ne pas participer au débat ni au vote de la subvention le concernant. M. Bernard Dron (ALBE) quitte la salle au moment du débat et ne participe pas au vote.

Après en avoir débattu, les propositions retenues sont les suivantes :

- 3A : 800 €
- Diane des Hauts de Boscorre : 800 €
- ALBE : 400 €

- AFA : 2500 €
- Lycée privé technique de Gignac : 80.88 €
- Calendreta de Gignac : 80 €
- Coopérative scolaire de l'école d'Argelliers : 2000 €
- N.O.T. Team : 150 €
- Compagnie Filomène et Compagnie : 150 €
- Les Cirqu'uités : 310 €
- Coopérative Scolaire de Viols le Fort : 300 €
- Le Printemps Argellierain : 150 €
- Vivre à Madagascar : 300 €

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à 8020.80 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder aux associations les subventions comme énoncées ci-dessus.

A noter : Arrivée de Simon JANSANA à 19h35.

RODP 2017

Rapporteur : Georges PIERRUGUES

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, il y a lieu, afin de continuer à percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications de :

- délibérer préalablement à l'émission du titre de recette
- déterminer pour le domaine public les valeurs annuelles de redevances selon qu'il s'agit de réseaux souterrains ou de réseaux aériens
- déterminer le tarif pour le domaine public autre que routier.

A titre de rappel, en 2014, il y avait 6.19 km d'artères souterraines et 6.831 d'artères aériennes. A cela il faut ajouter 1m² pour une armoire. Ce chiffre pourra être actualisé si nécessaire.

Il est proposé au Conseil municipal de la commune d'Argelliers, de fixer le montant des redevances pour l'année 2017 comme suit :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Réseaux souterrains sur domaine public routier : | 38.05 € / km |
| - Réseaux aériens sur domaine public routier : | 50.74 € / km |
| - Autre installation sur le domaine public routier : | 25.37 € / m ² |

Le coefficient d'actualisation est de **1.2684336**.

Ce qui correspond à un titre de :

- | | |
|--|----------|
| - Réseaux souterrains sur domaine public routier : | 298.75 € |
| - Réseaux aériens sur domaine public routier : | 439.65 € |
| - Autre installation sur le domaine public routier : | 32.18 € |

Le montant total du titre à émettre pour l'année 2017 s'élève donc à **770.58 euros**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le montant des redevances pour l'année 2017 tel qu'exposé ci-dessus.

Décision Modificative n°1 budget principal

Rapporteur : Serge Massol

Serge Massol, Adjoint aux finances, rapporteur, expose au Conseil qu'une décision modificative est à apporter au budget 2017 de la commune :

-Des crédits supplémentaires sont à inscrire en dépenses de fonctionnement, au chapitre 042 (Opérations d'Ordre entre sections), au compte 6811 (Dotations aux amortissements).

Les modifications au budget sont présentées dans le tableau suivant :

Budget COMMUNAL Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements	+ 1 200.47 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	<i>24 763€</i>
		<i>Crédits ouverts au compte après modification</i>	<i>25 963.47 €</i>
022	022	Dépenses imprévus de fonctionnement	- 1 200.47 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	<i>55 000 €</i>
		<i>Crédit après modification</i>	<i>53 799.53 €</i>
Total DM 1			0 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative proposée.

Budget assainissement : vote à nouveau (erreur matérielle)

Rapporteur : Serge Massol

M. Serge MASSOL explique au conseil municipal que suite à une erreur matérielle liée au report des calculs des opérations d'ordre entre les sections d'exploitation et d'investissement, le budget assainissement 2017 doit être modifié comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

011 Charges à caractère général : 28 100.03 euros
 012 Charges personnels : 15 600 euros
 014 Atténuations de produits : 3 000 euros
 65 Autres charges de gestion courante : 1 000 euros
 042 Opération d'ordre entre section : 16 897.65 euros
TOTAL des dépenses d'exploitation : 64 597.68 euros

Recettes

70 Ventes : 35 988.67 euros
 042 Opération d'ordre entre section : 8617 euros
 Affectation du résultat reporté: **19 992.01 euros**
TOTAL des recettes d'exploitation : 64 597.68 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

2313 Constructions : 128 339.46 euros

040 Opérations d'ordre entre sections : 8 617 euros
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées : **136 956.46 euros**

Recettes

040 Opération d'ordre entre section : 16 897.65 euros
Solde reporté : **120 058.81 euros**
TOTAL des recettes d'investissement cumulées : **136 956.46 euros**

Conformément à la délibération 2017-5 du 22 mars 2017 : le budget assainissement 2017 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **64 597.68 euros** pour ce qui concerne la section de fonctionnement, et à la somme de **136 956.46 euros** pour ce qui concerne la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2016, d'un montant de **19 992.01**, est portée sur la ligne budgétaire 002 (recettes de fonctionnement).

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications apportées au budget assainissement 2017 de la commune.](#)

Admissions en non-valeurs (Budget assainissement)

Rapporteur : Serge Massol

M. Serge Massol explique au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur des admissions en non-valeur de titres de recettes des années 2012, 2013, 2015 et 2016 pour un montant total de **684.42 euros**.

Ces titres de recettes ont été émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget assainissement de la commune. Certains titres restant impayés malgré les diverses relances du Trésor Public, il convient de les admettre désormais en non-valeur.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 16 mars 2017,

Il est proposé de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°R-1-89 de l'exercice 2012 (objet : redevance assainissement ; montant : 150€)
- n°R-1-89 de l'exercice 2012 (objet : modernisation réseaux ; montant : 13.20€)
- n°R-1-49 de l'exercice 2013 (montant : 5€)
- n°R-1-74 de l'exercice 2015 (montant : 0.20€)
- n°R-1-170 de l'exercice 2015 (montant : 1.35€)
- n°R-1-170 de l'exercice 2015 (Objet : redevance assainissement ; montant : 156.55€)
- n°R-1-88 de l'exercice 2016 (montant : 12.75€)
- n°R-1-88 de l'exercice 2016 (montant : 13.83€)
- n°R-1-96 de l'exercice 2016 (montant : 11.70€)
- n°R-1-96 de l'exercice 2016 (Objet : redevance assainissement ; montant : 158.12€)
- n°R-1-170 de l'exercice 2016 (montant : 3.60€)
- n°R-1-170 de l'exercice 2016 (Objet : redevance assainissement ; montant : 158.12€)

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 684.42 euros.

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'admission en non valeurs des titres énoncés ci-dessus.](#)

Coupe de bois

Rapporteur : Georges PIERRUGUES

Sur proposition de l'ONF, chargé de la gestion des bois communaux, M. le Maire propose qu'une coupe à destination de bois de chauffage soit mise en vente.

La parcelle proposée porte le numéro 37 de l'aménagement forestier lieu dit plan des Matelettes.

La surface de la parcelle retenue est de 18ha29 pour un volume approximatif de 65 m³ à l'hectare, soit un total de 1 189 m³.

L'estimation de la recette liée à cette vente est d'environ **9 510** euros suivant le cours du marché du bois.

Un plan de situation est présenté au Conseil Municipal.

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la mise à la vente en coupe de bois de chauffage de la parcelle forestière 37.](#)

Indemnités des élus locaux (revalorisation de l'indice brut)

Rapporteur : Georges PIERRUGUES

Monsieur PIERRUGUES explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux indemnités des élus locaux a évolué de l'indice IB 1015 à l'indice IB 1022. Les délibérations 2014-10 (fixant le montant des indemnités du Maire) et 2014-11 (fixant le montant des indemnités des adjoints) en date du 28 mars s'appuyant sur l'indice 1015, il convient d'appliquer le nouveau taux afin d'accompagner la revalorisation automatique des montants en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués (en % de l'IB 1022)	Montants mensuels bruts (en euros)
Maire	PIERRUGUES Georges	31%	1 199.90
1^{ère} Adjointe	ROUQUETTE Anne	8.25 %	319.33
2nd Adjoint	CABASSUT Yvan	8.25 %	319.33
3^{ème} Adjoint	MASSOL Serge	8.25 %	319.33
4^{ème} Adjoint	JANSANA Simon	8.25 %	319.33

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la revalorisation de l'indice brut relatif au calcul de l'indemnité des élus locaux.](#)

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Georges Pierrugues

Georges Pierrugues, Maire, explique d'en raison de la possibilité d'avancement de grade d'un des agents de la collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs en transformant un poste d'agent adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (suppression) par un poste d'agent adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (création) à temps non complet.

De plus, Le Maire expose que suite à l'application du Protocole des Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR) à compter du 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la

nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique territoriale et notamment les nouvelles nominations.

Le tableau des emplois est ainsi modifié:

Filière / nombre	Emploi	Cadre d'emplois et grade (ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016)	Cadre d'emplois et grade (nouvelle dénomination à compter du 01/01/2017)	Heures hebdomadaires
Administrative				
1	Secrétaire de mairie	Attachée territoriale	Attaché	35 heures
1	Agent d'accueil	Adjoint administratif principal de 1ere classe	Adjoint administratif principal de 1ere classe	32 heures (nouvelle création)
1	Agent d'accueil	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 heures
1	Accroissement temporaire d'activité	Attaché Territorial	Attaché	35 heures
Technique				
1	Agent technique entretien et espaces verts	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35 heures
1	Agent technique entretien et espaces verts	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures
1	Agent technique entretien et espaces verts	Adjoint technique 2 ^e classe	Adjoint technique	35 heures
2	Agent technique de restauration scolaire et d'entretien	Adjoint technique 2 ^e classe	Adjoint technique	23 heures
1	Agent technique de restauration scolaire et d'entretien	Adjoint technique 2 ^e classe	Adjoint technique	22 heures
2	Agent technique remplaçant / saisonnier	Adjoint technique 2 ^e classe non titulaire	Adjoint technique Non titulaire	35 heures
1	Agent technique de restauration	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème}	23 heures

	scolaire et d'entretien		classe	
Médico-sociale				
1	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	35 heures

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents la modification du tableau des effectifs telle qu'exposée ci-dessus.

Contrat Media fiche

Rapporteur : Serge MASSOL

Serge MASSOL expose au conseil le projet d'installation de panneaux.

En l'état actuel du projet et au regard des documents en notre possession, ce projet nécessite des éclaircissements.

En conséquence, la décision du Conseil sur le projet Mediaffiche est reportée à une date ultérieure.

La séance est levée à 20h30.